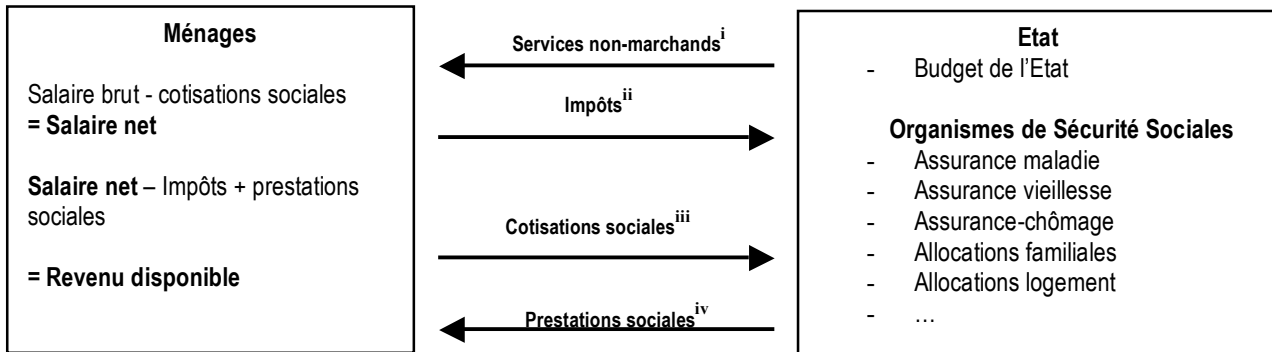


**I. Ménages et consommation**

**Question 4 : Qui est riche, qui est pauvre ?**

Manuel SES Bordas 2010

**1) Du salaire au revenu disponible**  p. 20



<sup>i</sup> Commissariats, Tribunaux, Musées, Parcs, Eclairages publics, Ecoles, Collèges, Lycées, Universités, Hôpitaux, Routes, Mairies...

<sup>ii</sup> Dont TVA payée par les consommateurs lors de toute dépense (19,6% et 5,5%) et Impôt sur le revenu versé par les ménages imposables chaque année au Trésor public (taux progressif).

<sup>iii</sup> Versées obligatoirement chaque mois directement par l'employeur aux organismes de Sécurité Sociale.

<sup>iv</sup> Par exemple, allocations familiales, remboursements des dépenses de santé, pensions retraite, allocations chômage...

**2) Quel est le niveau de vie des familles en France aujourd'hui ?**

Pour situer le cas d'une famille dans le tableau ci-dessous (INSEE 2008), il faut tenir compte de la taille de la famille pour un revenu disponible donné. Pour ce faire les économistes calculent le niveau de vie des individus ainsi :

☞ *Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.*

☞ *Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.*

Par exemple pour un couple avec 2 enfants en bas âge : 1 + 0,5 + 0,3 + 0,3 = 2,1

Si cette famille a 4000€ de revenu disponible par mois alors son niveau de vie est :

$4000 / 2,1 = 1905€$  (x12 = 22860€ annuels) c'est-à-dire que cette famille appartenait au 6ème décile selon les dernières données disponibles de l'INSEE (2008), c'est-à-dire que 60% des ménages avaient un niveau de vie inférieur à cette famille en 2008.

**Distribution des niveaux de vie annuels par décile en France en 2008 (€)**

Montant en deçà duquel se situent les 10% les moins riches	1er décile (D1)	10 520
	2ème décile (D2)	13 120
	3ème décile (D3)	15 200
	4ème décile (D4)	17 100
	5ème décile (D5) Médiane	18 990
	6ème décile (D6)	21 120
	7ème décile (D7)	23 790
	8ème décile (D8)	27 630
	9ème décile (D9)	35 550

Montant au-delà duquel se situent les 10% les plus riches

Lecture : En 2008, 10 % des individus ont un niveau de vie inférieur à 10 520 euros.

Champ : France métropolitaine, individus dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008 ([http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATnon04247](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon04247))

** A vous de calculer les niveaux de vie des familles suivantes :**

Cas 1 : Samira élève seule ses 2 enfants âgés de 6 et 9 ans. Elle est informaticienne et reçoit un salaire mensuel nets de 2300€. Elle perçoit une pension alimentaire de 200€ par mois de son ex-compagnon et 194€ d'allocations familiales par mois. Elle paye 400€ d'impôt sur le revenu par mois.

Cas 2 : Thaddeus et Sophie ont 5 enfants (les 2 aînés ont plus de 14 ans). Sophie est mère au foyer. Thaddeus est dentiste, il gagne en moyenne 6000€ par mois. Le couple paye 1600€ d'impôt sur le revenu par mois et reçoit 700€ par mois d'allocations familiales.

Cas 3 : Mickaël et Angélique ont 3 enfants (l'aînée a plus de 14 ans). Mickaël est au chômage depuis 7 mois et reçoit une indemnité chômage de l'ASSEDIC de 700 € euros par mois. Samira travaille à temps partiel dans un centre de loisirs et gagne 450€ nets par mois. Ils perçoivent 317€ par mois d'allocations familiales et ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu.